

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 MAI 2013

-----

L'an deux mille treize et le sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 03/05/2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Sandrine DESSEAUX, Estelle CLEUET, Corinne BOUCHARD, Philippe BARBIER,

Absents : Mme Danielle LEMAY excusée & Mrs Jacques-Marie GORET, Eric GALLY excusé, Olivier CATEL-DOBEL, Frédéric TOUTLEMONDE excusé.

Pouvoir : M. Eric GALLY a donné pouvoir à M. Bernard DAIGNY.

Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

**1/ BUDGET COMMUNAL 2013** : La commission du budget s'est réunie le 02 mai. Le Maire présente donc les orientations budgétaires qu'elle propose : maintien des taux d'imposition identiques à 2012, un produit d'impôts de 181.787€ (dont 37.569€ de FNGIR à reverser) en progression de 7,42% par rapport à 2012 (hors FNGIR), due à l'imposition pour la 1<sup>ère</sup> fois de nouvelles habitations et l'accroissement des habitants provenant essentiellement du nouveau lotissement.

***Investissement – section équilibrée à 104.745,02€*** : Outre les dépenses obligatoires (déficit 2012 de 41.373,02€ + part capital des emprunts 26.657€), les dépenses déjà engagées pour 10.695€ (mobiliier mairie + école, VMC salle polyvalente, chauffe eau vestiaires stade, enduit mur mairie et voirie sur chemin de Corbie remboursé par l'AFR) les dépenses suivantes sont envisagées pour un total de 26.020€ : fenêtres et stores à l'école côté primaire sur l'arrière, remplacement de l'ordinateur mairie, achat de panneaux et honoraires architecte pour projet d'agrandissement de l'école.

Ces dépenses seront financées par l'affectation du résultat 41.373,02€, le virement de crédits de fonctionnement 35.995€ et les recettes propres d'investissement 27.377€ : fctva, tle et subventions

***Fonctionnement – section équilibrée à 595.481,94€*** : Les dépenses courantes s'élèvent à 339.752€ + virement pour équilibre de la section d'inv. 35.995€ + 219.734,94€ de disponible

Elles seront financées par les recettes suivantes : recettes courantes 192.000€ + impôts 181.787€ (= 144.218€ de produit assuré (bases 2013 x taux 2012) + 37.569€ de reversement FNGIR «bénéfice réforme TP») + 221.694,94€. d'excédent 2012

Le Conseil délibère sur les points suivants du budget :

➔ ***Investissements 2012*** : Le Conseil Municipal valide le programme ci-dessus.

***Agrandissement de l'école*** : le Maire prendra contact avec le CAUE pour lancer le projet d'agrandissement de l'école, la pérennité de l'effectif et l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 nécessitant le réaménagement de l'espace côté maternelle (dortoir trop petit, nécessité de reconsidérer l'espace d'évolution/périscolaire, conformité accessibilité des sanitaires).

***Voirie*** : Le Maire vient de recevoir l'estimation du Cabinet Via Concept pour la reprise de la chaussée rue du 11 novembre jusqu'aux abords du n° 11 : le devis prévoit l'enlèvement des bordures côté impair, décaissement de la chaussée sur 12cm, graves et enduit pour 47.780€ttc. La pose d'un tuyau de diam.60 est chiffré à 18.000€pour l'écoulement des eaux, dépense portée à 27.000€ pour poursuite des travaux jusqu'à la maœ (tuyau + chaussée sur toute la largeur).

L'opportunité de la pose de cette canalisation se pose ; ne faut-il pas rétrécir la largeur de la rue au croisement ? Cette canalisation permettra de recueillir les eaux de ruissellement de l'avenue des Acacias mais à son extrémité, alors qu'il serait plus judicieux de les recueillir en amont ; ne faut-il pas profiter de ces travaux rue du 11 nov. pour anticiper et permettre ainsi le raccordement d'une future conduite av. des acacias ?

Le Conseil juge nécessaire de faire ces travaux de voirie rue du 11 novembre ; il charge le Maire de se rapprocher de techniciens quant à l'utilité de poser cette canalisation et la Commission Voirie de juger de l'utilité de la pose de cette conduite enterrée. Les travaux seront financés sur l'excédent et subventionnables.

➔ **Fonctionnement 2013 :**

\*\* **crédits bibliothèque** : reconduction des 200€ + report du solde 2012 à savoir 256€

\*\* **fournitures scolaires** : maintien des crédits de 40€/ enfant – 74 enfants prévus

\*\* **Fêtes et cérémonies** : reconduction des crédits 2012 à savoir : 300€ à O Garnier et 100€ tours gratuits (manège enfantin) + 500€ à T.Mairesse (auto skooters) –

\*\* **Maintenance** : Le Conseil reconduit le contrat d'entretien de la Sté Paschal pour les cloches et horloge de l'église ; 240€ ht/ an ( facturé 234,33ht en 2012). Il est renouvelable 3 fois.

\*\* **Subventions** : le Conseil retient à la majorité les propositions de la commission, à savoir  
== renouvellement des adhésions CAUE (30€) club Magel (38€) Ass.maires 80 (160,84€) CAPEM (35€) + subventions associations ext. provision de 300€ (30€/participant si l'activité n'existe pas au Plessier + CLSH) Ass.Nat Croix Guerre (30€) Prévention routière (30€)  
== Associations communales : Football (500€ / 1<sup>er</sup> versement de 250€ en attente de paiement des sommes facturées pour l'occupation des locaux avant modification du nom de club, versement du solde dès apurement des comptes) Tennis de table (300€) Gymnastique (1.000€) Comité des fêtes (1.000€) Usep écoles (150€+ 400€ d'achat sur transport sortie scolaire) Club des Aînés (500€) Anciens combattants (200€) Batterie fanfare (600€) Sté chasse (200€).  
== subvention au Centre communal d'actions sociales (CCAS) de 360€ pour lui permettre d'équilibrer son budget.

\*\* **Dépenses obligatoires** : Un crédit de 12.500€ est inscrit pour couvrir les frais de scolarisation des enfants de Plessier à l'extérieur ( Mézières, Sisco de l'Avre & école privée). Les sommes réclamées depuis 2008 n'ont jamais été payées, mais le Préfet envisage un mandatement d'office. Il est prudent de provisionner ces crédits.

\*\* **Cotisation au SISCO** : De même, le solde de la cotisation SISCO à savoir 5.554€ est inscrit, le titre de recettes émis par le Sisco étant exécutoire (dépense obligatoire). La Ccalm ayant provisionné par fiscalisation l'équivalent devrait effectuer le reversement aux communes.

\*\* **Impôts** : la masse des impôts est ainsi arrêtée à 181.787€ ; la commune, «bénéficiaire» suite à la réforme de la taxe professionnelle, reversera 37.569€ de FNGIR.

**2/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013 :** La masse des impôts 2013 étant arrêtée à 181.787€ = produit assuré, les taux 2013 proposaient identiques à ceux de 2012 :

Taxe d'habitation	19,90%
Taxe foncier bâti	14,81%
Taxe foncier non bâti	41,57%
Contribution foncière entreprises	18,80%

**Adopté à la l'unanimité.**

**3/ QUESTIONS DIVERSES :**

-> **Mode de désignation des délégués communautaires :** Plusieurs communes ayant formulé le même souhait que le Conseil lors de la dernière réunion , l'accord amiable proposé aux communes pour la désignation des délégués communautaires prévoit maintenant d'attribuer les 5 sièges supplémentaires aux communes les plus peuplées ne disposant que d'un seul délégué par répartition initiale. **Le Conseil entérine cette proposition amiable.**

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 13/05/2013

Le Maire,